

Royaume du Maroc

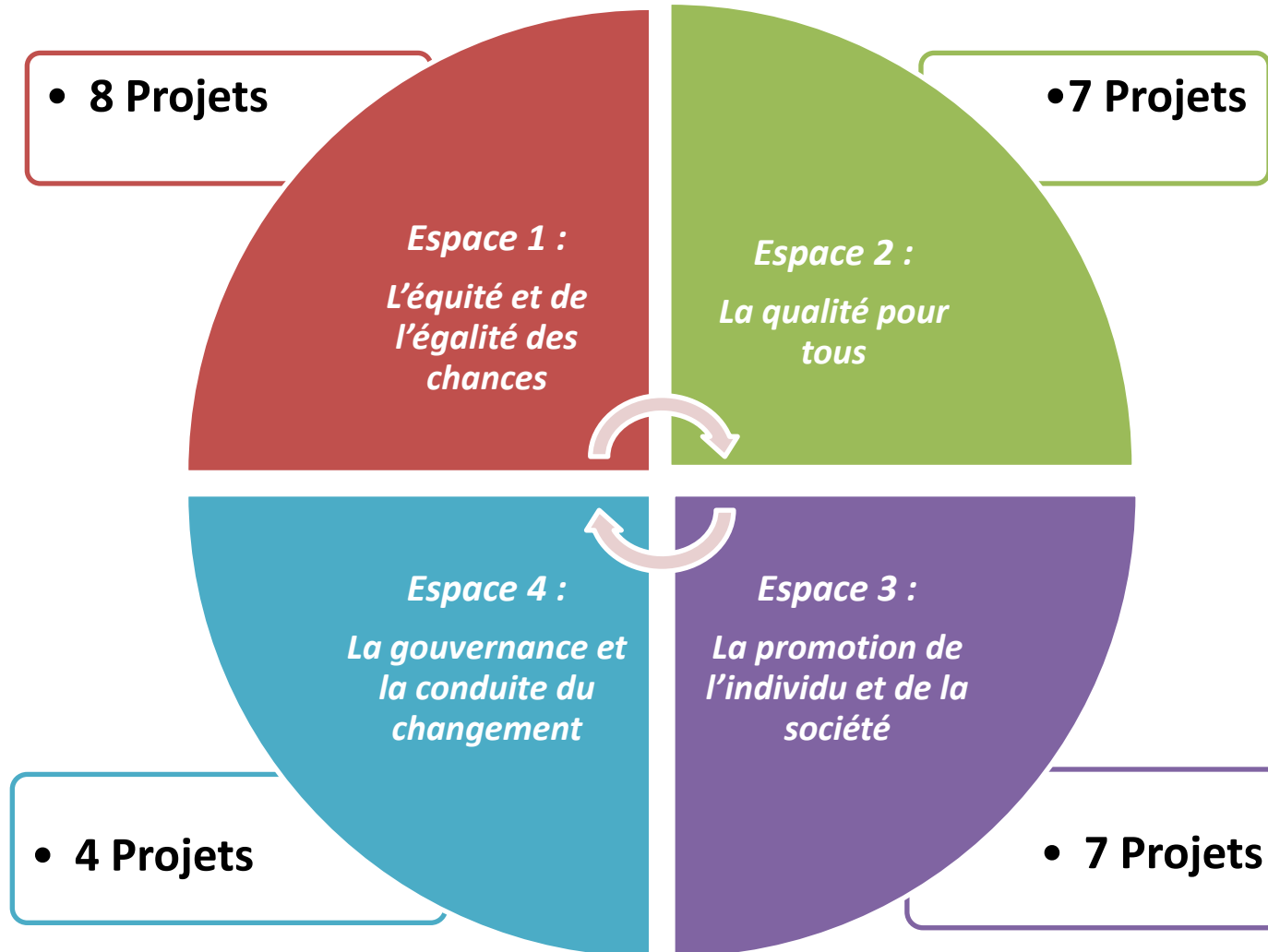


*Ministère de l'Éducation Nationale et de
la Formation Professionnelle*

Projets de la vision stratégique 2015-2030

22 janvier 2016

4 Espaces / 26 projets



Espace 1 : L'équité et de l'égalité des chances

Espace 1 : L'équité et de l'égalité des chances

| Projets | Référence : articles de la vision stratégique |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Projet 1 : Mise œuvre effective de l'égalité des chances en accès à l'éducation et à la formation | Art.2 - Art.3 - Art.8 |
| Projet 2 : Généralisation de l'enseignement préscolaire | Art.128 -Art.9 |
| Projet 3 : Mise à niveau de l'existant en établissements de l'enseignement préscolaire | Art: 9 |
| Projet 4 : Développement de la scolarité en milieux ruraux, périurbains et des zones déficitaires | Art.10 - Art.11 |
| Projet 5 : Assurance de la scolarité des personnes en situation d'handicap ou à besoins spécifiques | Art.4 - Art.14 -Art. 13 - Art.12 |
| Projet 6 : Mise à niveau intégrée des établissements d'éducation et de formation | Art.28 |
| Projet 7 : Amélioration de la performance et de l'attractivité de l'École | Art.29 |
| Projet 8 : Promotion de l'enseignement privé | Art.38- Art.37- Art.36- Art.35- Art.34- Art.33- Art.32- Art.40- Art.39 |

Projet 1 : Mise œuvre effective de l'égalité des chances en accès à l'éducation et à la formation

| | |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs général | Mettre en œuvre le principe de l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation |
| Objectifs spécifiques | <p>1. Généraliser l'accès de tous les enfants marocains à l'éducation, à l'enseignement et à la formation, notamment au niveau de l'enseignement obligatoire pour les tranches d'âges allant de 4 à 15 ans.</p> |
| Résultats | <p>1.1 Rendre disponibles les ressources susceptibles de faciliter le processus d'éducation et de formation ; ceci devrait concerner essentiellement le niveau des infrastructures pédagogiques et sanitaires, des outils pédagogiques et didactiques adéquats et des structures d'accueil intégrées (internat, cantines scolaires, transport scolaire, etc.).</p> <p>1.2 Associer, de manière efficace, les collectivités territoriales, au soutien à l'effort national pour une généralisation équitable.</p> |



Projet 2 : Généralisation de l'enseignement préscolaire

| Objectifs général | Obligation et généralisation de l'enseignement préscolaire |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs spécifiques | <ol style="list-style-type: none">1. La généralisation d'un préscolaire de qualité pour les enfants âgés de 4 à 6 ans qui devrait faire l'objet d'un engagement commun de l'Etat et des familles par la force du droit.2. Impliquer progressivement les collectivités territoriales pour généraliser l'enseignement préscolaire .3. Encadrer le préscolaire par un cadre institutionnel, et de référence et par un modèle pédagogique4. S'agissant des mesures institutionnelles à caractère prioritaire. |
| Résultats | <ol style="list-style-type: none">1.1 Publication d'une loi de l'obligation de l'enseignement préscolaire à tous les enfants de 4 à 6 ans.1.2 Mise en place des mécanismes pour une forte implication des collectivités territoriales pour généraliser un préscolaire de qualité.1.3 La création d'un cadre institutionnel spécifique à l'enseignement préscolaire, sous la tutelle du Ministère de l'éducation nationale.2.3 L'adoption d'un modèle pédagogique spécifique, unifié dans ses finalités et ses objectifs. |

Suite

Résultats

3.3 La mise en place d'un cadre de référence clair et de cahiers des charges précis pour la normalisation et la standardisation du préscolaire.

3.4 la création de filières obligatoires de formation des cadres du préscolaire dans les Centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation.

4.1 L'accélération des mesures préalables à l'intégration progressive du préscolaire dans l'enseignement primaire obligatoire.



Projet 3 : Mise à niveau de l'existant en établissements de l'enseignement préscolaire

Objectifs général

Obligation et généralisation de l'enseignement préscolaire

Objectifs spécifiques

1. La réhabilitation des institutions du préscolaire existantes.

-

Résultats



Projet 4 : Développement de la scolarité en milieux ruraux, périurbains et des zones déficitaires

| | |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs général | Discrimination positive en faveur des milieux ruraux, périurbains et des zones déficitaires |
| Objectifs spécifiques | <ol style="list-style-type: none">1. Généraliser un enseignement obligatoire équitable en milieu rural et lutter contre l'abandon précoce et la déperdition scolaire2. Rendre effective la contribution des grandes institutions économiques et motiver la contractualisation avec des associations de la société civile pour généraliser l'éducation dans les milieux ruraux3. Encourager la scolarisation des filles en milieu rural4. Motiver les cadres éducatifs et administratifs exerçant en milieux ruraux et dans des zones lointaines |
| Résultats | <ol style="list-style-type: none">1.1 l'évaluation de l'expérience des écoles communautaires en vue de les développer et d'en renforcer le rendement, et l'adoption, selon les spécificités des différentes régions, d'autres expériences concluantes, garantissant la qualité de l'enseignement dans ces milieux ; |



Projet 4 : Développement de la scolarité en milieux ruraux, périurbains et des zones déficitaires

Suite

Résultats

1.2 rendre disponible, dans le cadre de partenariats avec les collectivités territoriales et le secteur privé, des espaces d'apprentissage adéquats à la scolarisation en milieu rural et dans les zones déficitaires ;

1.3 Faire bénéficier les enseignants, à l'instar de ceux des autres milieux, d'un système efficace et intégré de contenus numériques ;

1.4 Garantir un enseignement de rattrapage cohérent et intégré à l'ensemble des enfants de ces milieux en situation d'exclusion scolaire afin de les réinsérer à l'école.

2.1 rendre effective la contribution des grandes institutions économiques et à la participation au financement des programmes d'éducation non formelle.

3.1 Encourager la scolarisation des filles en milieu rural à travers l'appui à des programmes locaux intégrés au plan de généralisation.

Projet 5 : Assurance de la scolarité des personnes en situation d'handicap ou à besoins spécifiques

Objectifs général

Garantie du droit d'accès à l'éducation, à l'enseignement et à la formation pour les personnes en situation d'handicap ou à besoins spécifiques

Objectifs spécifiques

1. Intégration des enfants handicapés dans les écoles, en tenant compte du profil et de la gravité du handicap,
2. Education et formation des personnes en situation de handicap ou en situations spécifiques.
3. La lutte contre les représentations négatives du handicap et les clichés et stéréotypes.
4. Permettre aux enfants des communautés marocaines résidant à l'étranger de bénéficier d'un enseignement parallèle.

Résultats

- 1.1 Fournir les ressources et outils qui leur garantissent l'équité et leur assurent les conditions d'une réussite scolaire optimale.
- 2.1 L'élaboration à court terme, d'un plan d'action national d'éducation intégrée pour des personnes en situation de handicap ou en situations spécifiques.
- 2.2 Mis en œuvre du plan d'action national d'éducation intégrée pour des personnes en situation de handicap ou en situations spécifiques.

Projet 5 : Assurance de la scolarité des personnes en situation d'handicap ou à besoins spécifiques

Suite

Activités

1.1.2 La formation initiale d'enseignants maîtrisant l'éducation intégrée

2.1.2 L'éducation intégrée doit être dans le programme de la formation continue

2.1.3 Mettre à la disposition d'auxiliaires de la vie scolaire;

2.1.4 l'adaptation des examens et des exigences de leur déroulement aux situations particulières des personnes handicapées ;

2.1.5 Le renforcement des partenariats avec les secteurs gouvernementaux responsables de la santé et les ONG

2.1.6 L'ouverture aux partenariats avec des institutions étrangères pour la mise en place des formations dans ce domaine au sein des institutions marocaines, comme la faculté des sciences de l'éducation.



Projet 6 : Mise à niveau intégrée des établissements d'éducation et de formation

| | |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs général | Doter les institutions d'éducation et de formation de l'encadrement, des équipements et du soutien nécessaires |
| Objectifs spécifiques | Mettre à niveau les établissements d'éducation et de formation 1.1 Mettre à la disposition des établissements des cadres éducatifs et administratifs en nombre suffisant et disposant de compétences éducatives et professionnelles pertinentes et innovantes ; 1.2 Doter les institutions d'éducation et de formation, d'infrastructures, d'équipements, de matériels didactiques nécessaires, d'espaces d'apprentissage, de culture, d'animation, de soutien, et d'éducation artistique ; |
| Résultats | 1.3 Équiper toutes les salles d'enseignement de ces établissements de moyens audio-visuels et de technologies de l'information et de la communication ; 1.4 Assurer les conditions de scolarisation et d'accès adaptés aux personnes en situation d'handicap ; 1.5 Soutenir les programmes de logements adéquats pour les acteurs pédagogiques, notamment ceux du milieu rural. |

Projet 7 : Amélioration de la performance et de l'attractivité de l'École

Objectifs général

Mettre en place une École performante et attractive

Objectifs spécifiques

Améliorer la performante et l'attractivité de l'école

1.1 L'intégration des programmes de soutien éducatifs des élèves en difficulté au sein des curricula, des programmes officiels et du temps scolaire ;

1.2 Le renforcement et la généralisation des programmes de soutien aux familles pauvres, pour assurer à leurs enfants la poursuite de leur scolarité. Des mécanismes de suivi et de contrôle doivent garantir l'efficacité de ce soutien ;

1.3 Le développement et la généralisation progressive, au niveau des établissements d'éducation et de formation, de centres d'aide psychologique et sociale dotés de cadres spécialisés en nombre suffisant ;

1.4 Le renforcement et la diversification des activités culturelles, sportives et créatives et la mise en place de structures d'encadrement suffisantes à la réalisation de l'insertion socioculturelle des apprenants ;

1.5 La diversification des modes de formation, de soutien et d'aide parascolaires.

Résultats

Projet 8 : Promotion de l'enseignement privé

Objectifs général

L'enseignement privé, un partenaire de l'enseignement public dans la généralisation et la réalisation de l'équité

Objectifs spécifiques

1. Motiver l'enseignement privé pour qu'il contribue à promouvoir la généralisation de l'enseignement obligatoire, notamment en milieu rural
2. Mettre en place le cadre juridique et de référence pour l'encadrement de l'autorisation et garantir les normes de qualité de contrôle et d'évaluation
3. Encourager le secteur privé pour qu'il contribue à la réalisation des objectifs de l'éducation non formelle et aux programmes de lutte contre l'analphabétisme


Résultats

- 1.1 D'insister pour que l'Etat et/ou les collectivités territoriales motivent l'enseignement privé pour qu'il contribue à promouvoir la généralisation de l'enseignement obligatoire, notamment en milieu rural ;
- 1.2 L'implication de l'enseignement privé dans l'effort de solidarité sociale au niveau de l'enseignement et la formation des enfants de familles pauvres, des enfants en situation de handicap et ceux en situations spéciales ;
- 2.1 D'instaurer un système spécifique d'audit systématique, pédagogique et de gestion des établissements privés ;

Projet 8 : Promotion de l'enseignement privé

Suite

Résultats

- 2.2 D'élaborer de nouveaux cahiers des charges adaptés aux types d'investissement pédagogique, à leurs caractéristiques et à leur domaine géographique.
 - 2.3 L'engagement de l'enseignement privé, à moyen terme, à avoir ses propres cadres pédagogiques ;
 - 2.4 L'engagement des établissements privés, en contrepartie d'aides et d'avantages accordés par l'Etat, à appliquer les frais d'inscription et de scolarisation déterminés en commun accord avec les autorités de tutelle ;
 - 2.5 Révision et adaptation par l'état de la réglementation organisant l'enseignement privé.
- 

Espace 2 : La qualité pour tous

Espace 2 : La qualité pour tous

| Projets | Référence : articles de la vision stratégique |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Projet 9 : Perfectionnement de la formation initiale et de la formation continue | Art.41- Art.43 -Art.44- Art.47 -Art.48 -Art.49 - Art.50 -Art.51 -Art.55 -Art.56 -Art.9 |
| Projet 10: Gestion efficiente de la carrière professionnelle | Art.59 -Art.64 -Art.63 -Art.41 -Art.61 -Art.60 |
| Projet 11: Instauration d'une nouvelle structuration des composantes de l'école marocaine | Art.66 -Art.65 |
| Projet 12: Rénovation du modèle pédagogique en vigueur | Art.67 -Art.128 -Art.70 -Art.72 -Art.73 -Art.74 -Art.78 -Art.128 -Art.69 -Art.71 -Art.75 - Art.77 -Art.76 -Art.68 -Art.79 |
| Projet 13: Rénovation des systèmes d'évaluation, d'examen et d'orientation scolaire professionnelle | Art.80 -Art.83 -Art.66-Art.79 -Art.66 -Art.83 - Art.82 -Art.81 |
| Projet 14: Maîtrise des langues | Art.87 -Art.85 -Art.84 -Art.128 |
| Projet 15: Promotion de la recherche pédagogique | Art.72 -Art.107 -Art.88 -Art.51 -Art.110 |

Projet 9 : Perfectionnement de la formation initiale et de la formation continue

| | |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs général | Rénovation des métiers de l'enseignement, de la formation et de la gestion : premier préalable pour l'amélioration de la qualité |
| Objectifs spécifiques | <ol style="list-style-type: none">1. Redéfinir les missions, les rôles et les profils liés aux métiers d'éducation, de formation, de recherche et de gestion.2. Définir les caractéristiques génériques et spécifiques de chaque catégorie d'acteurs éducatifs et rendre la formation initiale obligatoire et professionnalisant en fonction des spécificités de chaque métier.3. Opter pour une formation continue qualifiante tout au long de la vie professionnelle. |
| Résultats | <ol style="list-style-type: none">1.1 Redéfinir les missions, les rôles et les compétences des personnels de l'enseignement.1.2 Redéfinir les missions, les rôles et les compétences des personnels d'inspection, de planification, d'orientation et de gestion2.1 Révision des critères d'accès aux métiers et formation initiale des personnels de l'enseignement.2.2 Révision des critères d'accès aux métiers et formation initiale des personnels d'inspection, de planification, d'orientation et de gestion. |

Projet 9 : Perfectionnement de la formation initiale et de la formation continue

Suite

3.1 Préparer et mettre en œuvre, en coordination avec les académies, les centres de formation et les universités, des stratégies de formation continue spécifique aux diverses catégories de personnels, dotées de plans de formation et répondant à leurs besoins effectifs.

3.2 Prospecter la possibilité de bénéficier de l'expertise et du savoir faire professionnel, pédagogique et de gestion des personnels de l'éducation, de la formation et de la recherche à la retraite ; ceux-ci apporteront leur appui à la formation continue et aux efforts de professionnalisation des différents acteurs éducatifs et administratifs. Cela implique de prévoir des incitations pour ceux qui contribueront à cette mission.

Résultats



Projet 9 : Perfectionnement de la formation initiale et de la formation continue

Suite

Résultats

3.3 Elaborer des programmes, nationaux et régionaux relatifs à la formation continue et à la mise à niveau permanente des acquis et des compétences cognitives et professionnelles.

3.4 Adoption de nouvelles méthodes en matière de formation continue dont le souci est l'amélioration des performances individuelles tout au long de la carrière professionnelle.

3.5 L'Intégration à moyen terme, des technologies éducatives et de la culture numérique, comme matière principale dans la formation initiale et continue de tous les acteurs pédagogiques ;



Projet 9 : Perfectionnement de la formation initiale et de la formation continue

Suite

1.1.1 Une définition précise des rôles et des missions des catégories de personnel œuvrant dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, au moyen de textes réglementaires pouvant servir de base pour définir les responsabilités, l'évaluation et la promotion professionnelle ;

1.1.2 Une mise en place des cadres référentiels des compétences nécessaires à la réalisation des différentes missions incombant à ces catégories de personnel, en parfaite conformité avec les normes internationales dans ce domaine, qui soient ouverts aux enrichissements et à l'actualisation régulière.

1.1.3 Cerner de manière globale, l'ensemble des missions qui incombent à l'enseignant, notamment celles à caractère éducatif, d'évaluation, social, culturel et de communication, au moyen de textes réglementaires, pouvant servir de base pour définir les responsabilités, l'évaluation et la promotion professionnelle ;

1.1.4 Veiller au développement de la formation dans le sens de la spécialisation, notamment au niveau du primaire.

Activités

Projet 9 : Perfectionnement de la formation initiale et de la formation continue

Suite

Activités

- 1.2.1 Elaborer un nouveau modèle précisant les missions et les rôles, ainsi que l'affiliation administrative et fonctionnelle de ces métiers ;
- 1.2.2 Préciser les profils généraux et particuliers de ces métiers ;
- 1.2.3 Organiser les compétences du personnel d'inspection, de planification, d'orientation et de gestion, ainsi que celles du personnel administratif, en fonction des référentiels de compétences qui tiennent compte des spécificités de chaque métier ;
- 1.2.4 Veiller à la distinction entre les missions d'inspection et d'audit.
- 2.1.1 Drainer les meilleures compétences et d'optimiser le choix des futur(e)s enseignant(e)s,
- 2.1.2 Critères précis seront adoptés pour l'accès au métier,
 - Etre motivé par le métier et avoir des prédispositions psychologiques, cognitives et éthiques ;
 - Disposer des connaissances, des qualifications et des compétences nécessaires, conformément au référentiel de compétences du métier.

Projet 9 : Perfectionnement de la formation initiale et de la formation continue

Suite

2.1.3 La formation initiale constitue une condition d'accès au métier de l'enseignement dans les cycles préscolaire et scolaire, aussi bien dans le secteur public que privé. Elle est réalisée essentiellement dans les centres régionaux de formation et les établissements scolaires pour les stages dans chacune des régions ;

2.1.4 La possibilité de collaborer avec les universités dans le cadre de ces formations, sur la base de :

- La révision des curricula et des programmes de formation ;
- La mise en place de filières dotées de formations cognitives, méthodologiques, pédagogiques et didactiques, en veillant à la disponibilité des moyens nécessaires et des enseignants spécialisés ;
- la compatibilité entre l'exigence d'une maîtrise solide des connaissances, ouverte et diversifiée au niveau des langues et l'impératif d'une formation pédagogique et didactique ;

Activités



Projet 9 : Perfectionnement de la formation initiale et de la formation continue

Suite

Activités

2.1.5 Les enseignants formateurs des centres de formation, il faudra qu'ils puissent bénéficier, avant l'accès au métier, d'une formation comportant les spécialités linguistiques, cognitives et pédagogiques liées aux domaines de formation dans lesquels ils seront appelés à exercer ;

2.1.6 Coordonner les programmes de formation des cadres éducatifs entre les écoles nationales supérieures, les universités, la faculté des sciences de l'éducation et les centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation. Ce qui permettra aux lauréats des écoles normales supérieures et de la faculté des sciences de l'éducation, de préparer, dans le cadre de leur formation, des licences professionnelles et des masters spécialisés ; ce qui leur conférera une formation théorique utile.



Projet 9 : Perfectionnement de la formation initiale et de la formation continue

Suite

- 2.2.1 Renouveler les curricula, les programmes et les méthodes pour les établissements chargés de la formation des Personnels d'inspection, de planification, d'orientation et de gestion , en les adaptant aux nouveaux rôles des métiers de l'éducation et de la formation ;
- 2.2.2 L'adaptation de la formation de ces personnels aux exigences de l'amélioration de la performance de l'École.
- 2.2.3 Augmenter la capacité d'accueil de des établissements chargés de la formation des Personnels d'inspection, de planification, d'orientation et de gestion ;
- 2.2.4 Renouveler les curricula, les programmes et les méthodes, en les adaptant aux nouveaux rôles des métiers de l'éducation et de la formation;
- 2.2.5 Mettre la formation continue et la recherche pédagogique au cœur des missions des établissements chargés de la formation des Personnels d'inspection, de planification, d'orientation et de gestion
- 2.2.6 renforcement et à l'extension du cycle spécialisé de formation des cadres et acteurs de cette catégorie dans les centres régionaux de formation aux métiers de l'éducation-formation.

Activités



Projet 10: Gestion efficace de la carrière professionnelle

| | |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif général | Rénovation des métiers de l'enseignement, de la formation et de la gestion : premier préalable pour l'amélioration de la qualité |
| Objectifs spécifiques | <p>1- Gérer de manière efficace les carrières professionnelles sur la base de l'accompagnement, de l'évaluation et de la promotion, en se fondant sur le mérite, la performance et le rendement ;</p> <p>2- Instaurer un contrat de confiance avec tous les acteurs éducatifs, qui confortera chaque acteur dans ses droits et ses obligations.</p> |
| Résultats | <p>1.1- La diversification des formes de recrutement des enseignants de l'enseignement scolaire;</p> <p>1.2- L'évaluation régulière de la performance des cadres chargés de l'inspection, de la planification, de l'orientation et de la gestion;</p> <p>2.1- institué un contrat de confiance par l'implication et l'engagement de toutes les parties concernées par l'École;</p> <p>2.2- adopter une approche participative et d'un débat large et ouvert, à travers lequel les acteurs éducatifs et leurs représentations syndicales et professionnelles contribueront à la mise en place progressive des fondements de ce contrat, afin d'en faire la concrétisation de l'engagement de tous pour la bonne application de l'accord</p> |

Projet 10: Gestion efficace de la carrière professionnelle

Suite

Activités

- 1.1.1- l'adoption d'une gestion régionale des ressources humaines conformément à l'approche décentralisée adoptée par le système d'éducation et de formation et aux orientations de la régionalisation avancée;
- 1.1.2- la diversification des formes de recrutement des enseignants de l'enseignement scolaire et des formateurs de la formation professionnelle, conformément à l'article « 135. A » de la Charte nationale d'éducation et de formation;
- 1.1.3- diversifié la situation des nouveaux enseignants le recours à des contrats renouvelables sur des périodes progressives, aux niveaux des établissements, des provinces et des régions en coordination avec les acteurs concernés et en concertation avec les organisations syndicales
- 1.1.4- L'évaluation de la performance professionnelle de l'acteur éducatif dans l'enseignement scolaire et la formation professionnelle s'effectue sur la base des grilles d'évaluation pour chaque catégorie professionnelle, comportant des indicateurs unifiés et fonctionnels, en vue de mesurer la rentabilité et les performances

Projet 10: Gestion efficace de la carrière professionnelle

Suite

Activités

- 1.1.5- la réalisation de la parité sur la base de la compétence et du mérite dans l'accès aux responsabilités éducatives, de coordination, de gestion et d'encadrement;
- 1.1.6- élaborer une nouvelle grille d'avancement ouverte pour chaque catégorie, tout en procédant à l'élargissement du système des échelles, de façon à assurer la motivation des acteurs éducatifs tout au long de leur carrière professionnelle, Les mêmes critères de compétence et de mérite seront retenus pour l'affectation de missions en lien avec l'élaboration de plans d'actions pédagogiques et d'évaluation aux niveaux régional et national;
- 1.1.7- Accorder une attention particulière au personnel travaillant dans les zones difficiles et les régions éloignées;
- 1.2.1- Réaliser une évaluation régulière de la performance des cadres chargés de l'inspection, de la planification, de l'orientation et de la gestion qui servira de base à leur promotion et à l'attribution des responsabilités;

Projet 10: Gestion efficace de la carrière professionnelle

Suite

Activités

1.2.2- l'évaluation de la performance des cadres chargés de l'inspection considérera les critères de rendement, des résultats obtenus et de la force de l'implication professionnelle, en tenant compte des spécificités de chaque catégorie;

1.2.3- l'évaluation de la performance des cadres chargés de l'inspection s'appuiera essentiellement sur le plan d'action annuel, exécuté par chacun des cadres de ces catégories.

Projet 11: Instauration d'une nouvelle structuration des composantes de l'école marocaine

| | |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif général | <ul style="list-style-type: none">• Structuration plus cohérente et plus flexible des composantes et des cycles de l'École marocaine• Institutionnalisation des passerelles entre les divers cycles d'éducation et de formation |
| Objectifs spécifiques | <ol style="list-style-type: none">1- Organiser la structure de l'École marocaine en tenant compte les dispositions de la Charte nationale d'éducation et de formation2- Instauration effectivement des passerelles entre les divers cycles d'éducation et de formation3- Mettre en place des mécanismes de coordination entre les départements en charge de l'éducation-formation, au niveau des curricula et des programmes4- Améliorer le niveau de qualification et de certification et la capacité d'intégration économique, sociale et culturelle |
| Résultats | <ol style="list-style-type: none">1.1- intégrer progressivement le préscolaire dans le cycle de l'enseignement primaire, afin qu'ils forment ensemble, un cycle scolaire cohérent;1.2- lier le cycle collégial au cycle primaire dans le cadre de l'enseignement obligatoire; |

Projet 11: Instauration une nouvelle structuration des composantes de l'école marocaine

Suite

Résultats

- 1.2- instaurer des liens organiques entre l'enseignement scolaire et la formation professionnelle et les intégrer dans le cadre d'une organisation pédagogique cohérente et harmonieuse. Ce processus doit être doté d'une architecture pédagogique performante et des outils de planification et d'orientation;
- 2.2- L'instauration effective de passerelles entre l'enseignement traditionnel, d'une part, et l'enseignement scolaire et supérieur et la formation professionnelle, d'autre part. Par ailleurs, il convient de renforcer la coordination entre le département chargé de l'enseignement traditionnel et ceux en charge de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique;
- 3.1- La mise en place de mécanismes de coordination entre les départements en charge de l'éducation-formation, au niveau des curricula et des programmes;

Projet 11: Instauration une nouvelle structuration des composantes de l'école marocaine

Suite

Résultats

- 4.1- L'instauration d'un système d'équivalence des diplômes obtenus dans les formations non universitaires, en permettant à leurs titulaires de poursuivre leur formation dans l'enseignement supérieur, sur la base de critères scientifiques et de cahiers de charge précis;
- 4.2- L'application des recommandations de la Charte nationale d'éducation et de formation relatives aux réseaux d'éducation et de formation, en intégrant le nouveau parcours spécialisé qui mène au baccalauréat professionnel;
- 4.3- La mise en place des mécanismes de coordination et des passerelles entre les programmes d'alphabétisation, les différents programmes de développement humain et les programmes de formation et de formation et de qualification;
- 4.4- La création d'un système de certification et des filière d'intégration entre les programmes de l'éducation non formelle et les programmes d'alphabétisation, notamment pour les jeunes et entre tous les niveaux d'enseignement et de formation;

Projet 11: Instauration une nouvelle structuration des composantes de l'école marocaine

Suite

Activités

- 2.1.1- L'instauration d'un parcours d'enseignement professionnel à partir du collège;
- 2.1.2- Le renforcement de la fonction de spécialisation et de qualification de l'enseignement secondaire, avec l'élargissement de son offre éducative pour rendre possible la diversification des filières du baccalauréat professionnel et la préparation à l'orientation vers la poursuite des études au niveau de l'enseignement supérieur ou des formations professionnelles qualifiantes.

Projet 12: Rénovation du modèle pédagogique en vigueur

| | |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif général | Développement d'un modèle pédagogique ouvert, diversifié, performant et novateur |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|

Objectifs spécifiques

- 1- Déterminer les fonctions référentielles et cognitives des différents cycles d'éducation et de formation
- 2- Adéquation des approches pédagogiques
- 3- Réviser régulièrement les curricula, programmes et formations
- 4- Améliorer la qualité pédagogique
- 5- Réviser régulièrement les livres scolaires et les divers supports pédagogiques
- 6- Réviser les rythmes d'enseignement et de la gestion du temps scolaire

Résultats

- 1.1- L'adoption d'un curriculum intégré au niveau des sections, des filières et des pôles d'éducation et de formation qui s'appuie sur les fondements de l'École, ses missions et ses objectifs et sur les principes de décloisonnement, d'interaction et de complémentarité entre les différents enseignements et une meilleure adéquation des profils des lauréats avec les besoins du pays et l'évolution des connaissances et des métiers;
- 1.2- la définition, de manière claire et précise, des fonctions des différents cycles de l'enseignement scolaire en tenant compte des spécificités de chaque cycle, de sa place dans le parcours d'éducation-formation et de son rôle dans la réussite des apprentissages;

Projet 12: Rénovation du modèle pédagogique en vigueur

Suite

Résultats

1.3- L'élaboration d'un socle commun pour chaque cycle, qui ferait fonction de cadre de référence pour les savoirs, savoir-faire et compétences de base que tout apprenant doit acquérir à la fin de chaque cycle d'éducation ou de formation;

2.1- La diversification et le choix pertinent de ces approches, aussi bien au niveau de la formation initiale des acteurs éducatifs, qu'à celui des pratiques et des situations d'enseignement, d'apprentissage et de formation;

2.2- L'orientation des approches pédagogiques vers l'auto-construction des savoirs, l'interaction positive des apprenants, l'initiative et l'innovation et d'ouvrir l'apprentissage et l'enseignement aux activités scientifiques et pratiques;

2.3- L'adoption d'une position éclectique dans le recours aux approches pédagogiques de manière à assurer l'efficacité des apprentissages et de renforcer l'autonomie pédagogique des actes d'enseignement et de formation;

Projet 12: Rénovation du modèle pédagogique en vigueur

Suite

Résultats

- 2.4- l'élaboration d'un cadre de référence des approches pédagogiques qui régirait les pratiques pédagogiques, aussi bien au niveau de la formation initiale et continue des enseignants qu'au niveau des différents cycles d'enseignement;
- 3.1- une révision et une évaluation globale des curricula, programmes et formations en vigueur;
- 3.2- La réactivation de la commission permanente de renouvellement et d'adaptation continus des curricula et des programmes;
- 3.3- la mise en œuvre des curricula, des programmes et des formations doit être soumise systématiquement à une évaluation régulière;
- 3.4- la réalisation d'études selon un planning prévisionnel des besoins et spécificités des apprenants et de ceux de l'environnement socioéconomique régional et local.

Projet 12: Rénovation du modèle pédagogique en vigueur

Suite

Résultats

- 4.1- la considération de l'apprenant comme la finalité de l'acte pédagogique comme un acteur dans le processus de construction des apprentissages et du développement de sa propre curiosité intellectuelle, de son esprit critique, de son esprit d'initiative, de recherche et d'innovation;
- 4.2- la considération de l'établissement de l'éducation-formation comme le principal foyer de l'acte éducatif, dans le cadre d'un projet intégré, ouvert sur l'environnement et en permanente interaction avec lui;
- 4.3- le positionnement de l'enseignant et l'encadrant comme superviseurs des apprentissages et les besoins des apprenants en s'adaptant à toutes les situations pour pouvoir attirer leur s motivation et implication et complémentarité des ces capacités et ces expériences dans l'apprentissage;
- 4.4- renforcer les relations avec les familles qui constituent la principale source d'information sur les apprenants hors l'école sur leur assiduité et leur implication et promouvoir leur rôle en tant que relais et facteur décisif dans la qualité de la relation pédagogique;

Projet 12: Rénovation du modèle pédagogique en vigueur

Suite

Résultats

- 5.1- la révision régulière des livres scolaires et des divers supports pédagogiques sur la base de cahiers de charges spécifiant les caractéristiques scientifiques et technico-pédagogiques de ces outils;
- 5.2- Rendre disponibles les outils pédagogiques suffisants et mettre à niveau les structures pédagogiques dans les différents cycles d'éducation-formation;
- 5.3- Réhabiliter les bibliothèques scolaires, classiques et multimédia et équiper les établissements en ressources destinées aussi bien aux apprenants qu'aux enseignants et autres acteurs de la vie éducative et culturelle;
- 5.4- Renforcer l'intégration des technologies éducatives pour l'amélioration de la qualité des apprentissages;
- 5.5- mise en place d'une nouvelle stratégie nationale à même d'accompagner et de soutenir les innovations susceptibles de promouvoir le développement des curricula et les programmes de formations depuis les premiers cycles de l'enseignement;
- 5.6- l'intégration de supports numériques et d'outils interactifs dans les actes d'enseignement et activités d'apprentissage, de recherche et d'innovation;

Projet 12: Rénovation du modèle pédagogique en vigueur

Suite

Résultats

- 6.1- La révision des rythmes d'enseignement et de la gestion du temps scolaire et l'allègement des programmes
- 6.2- Intégrer dans les curricula les activités de soutien, les activités culturelles et de la vie scolaire
- 6.3- Adapter le rythme scolaire à l'environnement de l'École, notamment en milieu rural et dans les zones enclavées
- 6.4- Opérer une réforme globale du système d'évaluation et d'examens de manière à assurer sa crédibilité et l'égalité des chances entre les apprenants

Suite

Au niveau de l'enseignement préscolaire et primaire:

- Renforcer les matières d'éveil dans le préscolaire et pendant les deux premières années de l'enseignement primaire par la sensibilisation aux valeurs religieuses et l'initiation aux méthodes scientifiques et expérimentales à travers l'éducation artistique et sportive (théâtre, cinéma, arts plastiques, musique, dessins animés et activités sportives adaptées);
- Centrer l'enseignement primaire sur les savoirs et les compétences relatives au calcul, aux langues et aux matières d'ouverture scientifique et environnemental et relier les matières de lecture aux connaissances et aux valeurs religieuses, nationales et humaine;
- Centrer les efforts sur la communication et l'expression dans les différentes matières pendant les premières années du primaire, développer les compétences de l'écoute, la compréhension, la lecture et l'écriture;

Activités

Suite

Activités

Au niveau de l'enseignement secondaire collégial:

- Intégrer, de manière progressive, de nouvelles formations aux curricula scolaires dès le collégial dans le but d'orienter précocement les apprenants vers la découverte et l'apprentissage des métiers, et en liant l'encadrement théorique aux travaux manuels et pratiques en relation avec l'environnement des apprenants;
- Renforcer les compétences de compréhension, d'analyse, d'argumentation, de commentaire et de dialogue, et à produire des textes courts qui développent ces différentes fonctions du langage;
- Acquérir les compétences personnelles, techniques, professionnelles, sportives et artistiques de base

Suite

Activités

Au niveau de l'enseignement secondaire qualifiant :

- Renforcer l'interaction fructueuse entre les différentes spécialisations et lier l'acquisition des connaissances à la pratique et au travail de terrain;
- Accorder davantage d'autonomie aux établissements de l'enseignement secondaire qualifiant et diversifier leur offre pédagogique;
- Lancer une dynamique à même de promouvoir la conversion des lycées existants en lycées de référence dans des spécialisations spécifiques;
- Encourager l'orientation des apprenants selon leurs ambitions, leurs projets personnels et leurs acquis scolaires;
- Elargir la base de la formation technique et professionnelle dans l'enseignement qualifiant dans le cadre de l'option du baccalauréat professionnel;
- Ouvrir le baccalauréat professionnel aux stagiaires ayant réussi leur formation dans les niveaux de qualification professionnelle et technique.

Projet 13: Rénovation des systèmes d'évaluation, d'examen et d'orientation scolaire professionnelle

| | |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif général | Développement d'un modèle pédagogique ouvert, diversifié, performant et novateur |
| Objectifs spécifiques | 1- Réformer globalement le système d'évaluation et d'examens 2- Réviser tout le système de l'orientation scolaire et professionnelle |
| Résultats | 1.1- Elaborer des guides référentiels précis, selon les niveaux et les cycles scolaires, pour les différents types d'évaluation; 1.2- Réserver à l'évaluation un temps suffisant dans les curricula; 1.3- Simplifier et normaliser les outils d'évaluation et de soutien scolaire; 1.4- Réhabiliter, crédibiliser et relever la qualité des examens certificatifs, notamment le baccalauréat en donnant la priorité; 1.5- révisant les modalités d'accréditation des résultats du contrôle continu, pendant les années de certification, aux examens normalisés, notamment au baccalauréat; 1.6- Implanter un système national de certification à même d'organiser et de classer les certificats et diplômes, sur la base d'un guide national de certification; 1.7- Mettre en place un système d'accréditation des compétences de l'expérience professionnelle au profit des personnels ayant de l'expérience afin de leur permettre d'accéder aux opportunités d'apprentissage tout au long de la vie; |

Projet 13: Rénovation des systèmes d'évaluation, d'examen et d'orientation scolaire professionnelle

Suite

- 1.8- Créer un examen spécial d'accès aux études supérieures au profit de ceux qui n'auraient pas réussi, pour diverses raisons, à obtenir l'examen du baccalauréat;
- 2.1- Réviser tout le système de l'orientation scolaire et professionnelle, en mettant à niveau ses ressources humaines et en créant les conditions nécessaires pour développer sa performance;
- 2.2- Attribuer à l'orientation pédagogique de nouveaux rôles pour assurer un soutien pédagogique durable, en recourant à l'orientation précoce afin de pouvoir accompagner l'apprenant dans l'élaboration de son projet personnel et consolider, chez lui, la liberté du choix des études;
- 2.3- Mettre en place des structures d'information et d'aide à l'orientation;
- 2.4- Renouveler les outils d'orientation en vigueur en adoptant des tests à la place des moyennes et en prenant en compte notamment les aspirations et les capacités des apprenants et leur projet personnel en favorisant les structures et les conditions de travail;
- 2.5- Créer des mécanismes de coordination entre les différents secteurs concernés par l'orientation dans l'enseignement scolaire, la formation professionnelle;

Résultats

Projet 13: Rénovation des systèmes d'évaluation, d'examen et d'orientation scolaire professionnelle

Suite

Résultats

- 2.6- Consolider la formation initiale et continue des cadres de l'orientation pédagogique;
- 2.7- Mettre à jour le cadre juridique organisant le domaine de l'information et de l'aide à l'orientation;
- 2.8- Le développement du système d'orientation et des passerelles entre ces différents départements, notamment entre L'enseignement scolaire et la formation professionnelle pour garantir l'égalité des chances et renforcer la compétitivité et afin de mieux contribuer au règlement des problèmes de déperdition, d'abandon et de redoublement.

Projet 14: Maîtrise des langues

Objectif général

Maîtrise des langues enseignées et diversification des langues d'enseignement

Objectifs spécifiques

- 1- Renforcer le statut de la langue arabe, assurer son développement, sa modernisation, sa simplification et l'amélioration de son enseignement et de son apprentissage
- 2- Faire évoluer la position de la langue amazighe au sein du système éducatif
- 3- Développer l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères dans les différents cycles d'enseignement et de formation
- 4- Diversifier les langues d'enseignement, notamment par le biais de l'alternance linguistique

Résultats

- Combler les déficits en effectifs d'enseignants des langues et de cadres pédagogiques;
- Renforcer les capacités linguistiques et professionnelles des enseignants et des acteurs pédagogiques;
- Doter les établissements éducatifs de médiathèques offrant des fonds documentaires sur supports papier et numérique, pour consolider la maîtrise de la lecture, de l'écriture et de l'expression;
- Définir des niveaux de référence pour la maîtrise des langues, autour d'indicateurs spécifiques;

Projet 14: Maîtrise des langues

Suite

- Mettre en place un système de certification pour les langues;
- L'élaboration d'un cadre national de référence linguistique commun aux langues nationales et étrangères présentes à l'École;

1.1- La refonte des programmes et curricula d'enseignement de la langue arabe et la rénovation des approches pédagogiques et des outils didactiques en place;

1.2- la modernisation des curricula, des programmes de la langue arabe ainsi que des instruments d'évaluation de sa maîtrise travers un aménagement scientifique, pédagogique, culturel, et numérique;

2.1- La poursuite des efforts visant l'aménagement de la langue amazighe sur les plans linguistique et pédagogique;

3.1- La révision des programmes et curricula relatifs à l'enseignement des langues étrangères conformément aux approches et méthodes nouvelles;

3.2- Le lancement de la création progressive de réseaux spécialisés dans l'enseignement des langues étrangères hors curricula scolaires formels;

4.1- La maîtrise de deux langues par le personnel en charge de l'enseignement, Ces derniers sont tenus d'observer le strict usage de la langue d'enseignement de leur discipline formellement prescrite en dehors de tout autre usage linguistique;

Résultats

Projet 14: Maîtrise des langues

Suite

4.2- la mise en œuvre du dispositif linguistique proposé selon les différents cycles du système d'éducation et de formation;

4.3- la mise en œuvre de l'alternance linguistique progressivement:

L'enseignement de certains contenus ou modules en langue française se fera, à court terme, dans l'enseignement secondaire qualifiant et à moyen terme dans l'enseignement collégial. L'enseignement de certains contenus ou modules en langue anglaise se fera, à moyen terme, dans le secondaire qualifiant.

Résultats

Projet 15: Promotion de la recherche pédagogique

| | |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif général | <ul style="list-style-type: none">• Promotion de la recherche scientifique et technique et de l'innovation• Implication active dans l'économie et la société du savoir |
| Objectifs spécifiques | <ol style="list-style-type: none">1- Améliorer la qualité des programmes et des curricula en se basant sur les résultats de la recherche scientifique et pédagogique2- Former et recruter des enseignants-chercheurs3- Mettre en place un système de gratification du rendement, afin d'encourager l'excellence et le génie des chercheurs4- Orienter la formation des chercheurs vers le développement des qualifications et des compétences5- Suivi et évaluation la recherche scientifique et technique et l'innovation6- L'orientation de la recherche scientifique et de l'innovation vers le développement des compétences humaines du pays |
| Résultats | <ol style="list-style-type: none">1.1- Promouvoir la culture de la recherche scientifique dès l'enseignement scolaire pour améliorer la qualité des programmes et des curricula, notamment au niveau de l'enseignement secondaire qualifiant;2.1- A court terme, mettre en place un programme d'action visant la formation et le recrutement et formation de suffisamment des cadres, afin de répondre aux besoins en cadres des structures de recherche; |

Projet 15: Promotion de la recherche pédagogique

Suite

2.2- critères d'accès au métier d'enseignant-chercheur:

- Être titulaire d'un doctorat ;
- Avoir suivi la formation relative à la qualification dans l'enseignement et la pratique de la recherche dans l'enseignement supérieur durant la période de la préparation du doctorat ;
- Réussir le concours de sélection des enseignants chercheurs

3.1- Donner de l'importance, dans la formation des chercheurs, à la maîtrise des compétences de communication, de leadership et de gestion des projets ainsi qu'à l'éthique professionnelle, tout en intégrant des activités visant le développement des compétences professionnelles générales utiles pour la recherche et l'innovation;

3.2- Mettre en place un système de gratification du rendement, surtout dans les activités de recherche et développement, qui nécessitent la recherche d'importants financements;

3.3- L'encouragement de l'excellence et du génie dans les domaines de la recherche et l'utilisation des technologies éducatives;

4.1- Mettre en place un système rationnel de gouvernance et de gestion, doté d'indicateurs précis pour suivre et évaluer la recherche scientifique et technique;

Résultats

Projet 15: Promotion de la recherche pédagogique

Suite

Résultats

5.1- Mettre en place des réseaux de compétences sur des sujets prioritaires au niveau national et les appuyer par des compétences étrangères à mobiliser grâce à la contractualisation, et la création de pôles de compétences en savoir, recherche et innovation;

5.2- Mettre en place des structures nationales et régionales de la recherche et de l'innovation éducative (Administration centrale; Académies régionales, centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation..);

6.1- Lier les apprentissages dispensés, aux différents niveaux de l'enseignement et de la formation, à des stratégies de recherche et d'innovation formalisées, et ce à partir du préscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur

6.2- Articuler la recherche et l'innovation dans les sciences sociales et humaines, les arts et la littérature avec les programmes de développement humain et environnemental.

Espace 3: La promotion de l'individu et de la société

Espace 3: La promotion de l'individu et de la société

| Projets | Référence: Articles de la vision stratégique |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Projet 16: Renforcement de la capacité d'insertion au marché d'emploi | Art. 96 – Art. 15- Art. 66 – Art.102 |
| Projet 17: l'intégration de la dimension culturelle dans les matières et les activités scolaires | Art. 99 - Art. 100 |
| Projet 18: Renforcement des valeurs de la citoyenneté, de la démocratie et de l'égalité | Art.66 - Art.101 |
| Projet 19: Instauration d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie | Art. 102 |
| Projet 20: Amélioration de l'efficacité de l'éducation non formelle | Art.21 - Art.22 - Art. 23 - Art.24 - Art.25 - Art.26 - Art.29 - Art. 6 - Art.7 |
| Projet 21: Intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'école | Art. 105 |
| Projet 22: Encouragement de l'excellence et du génie dans l'école marocaine | Art. 108- Art. 109 |

Projet 16: Renforcement de la capacité d'insertion au marché d'emploi

Objectif général

- Adéquation des apprentissages et des formations aux besoins du pays, aux métiers d'avenir et à la capacité d'insertion
- Garantie aux apprenants d'un apprentissage continu et durable et de la construction du projet personnel et d'insertion

Objectifs spécifiques

- 1- Comprendre l'intérêt des études
- 2- Faciliter l'intégration des lauréats dans le marché de l'emploi
- 3- Créer la convergence entre les interventions et les politiques d'intégration;
- 4- la mise en place d'un parcours professionnel, à partir du collégial;
- 5- la détection précoce de vocations professionnelles.

Résultats

- 1.1- Eduquer les apprenants, dès le début de leur scolarité, à diversifier leurs centres d'intérêt par des apprentissages ouverts sur les domaines de la vie;
- 2.1- Promouvoir la qualité des formations dans le domaine des compétences linguistiques et culturelles de base;
- 3.1- Assurer une coordination forte et permanente entre les différents secteurs de formation;
- 3.2- la création de réseaux d'éducation et de formation locaux et régionaux
- 4.1- Développer l'offre de formation technique et professionnelle;

Projet 16: Renforcement de la capacité d'insertion au marché d'emploi

Suite

Résultats

4.2- l'intégration dès le collège des cursus de découverte des métiers et des techniques et la création de nouvelles filières du baccalauréat professionnel qui offrirait une plus grande accessibilité aux apprenants et accroîtraient durablement leur chances d'entreprendre ou d'approfondir leur formation;
5.1- le développement dans les curricula de compétences intellectuelles, d'habiletés manuelles, artistiques, de créativité et d'innovation.

Activités

4.2.1- une révision intégrale des conditions de sélection et d'accès à ces cursus;
4.2.2- une révision du système de l'orientation;
4.2.3- préparation des mécanismes et des moyens nécessaires pour la mise en place du cursus de la formation professionnelle dès le collège;
4.2.4- la généralisation de la mise en place du cursus de la formation professionnelle dès le collège;

Projet 17: l'intégration de la dimension culturelle dans l'école marocaine

| Objectif général | Consolidation de l'intégration socio-culturelle |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs spécifiques | 1- Accomplir la mission d'intégration culturelle de la nouvelle école marocaine en faisant de la culture l'une de ses dimensions de base |
| Résultats | 1.1- la reconnaissance officielle du droit à la culture pour tous et de la mission culturelle de l'École et de l'université; 1.2- L'adoption d'une approche intégrée pour la mise en place des politiques publiques liées à la culture, y compris les politiques relatives à l'éducation, la formation et la recherche scientifique; 1.3- L'intégration effective de la composante culturelle dans les programmes scolaires et universitaires destinés aux apprenants ou aux cadres éducatifs; 1.4- La mise en place d'un plan de généralisation et de réhabilitation des espaces culturels au sein des établissements scolaires et universitaires; 1.5- Le renforcement des plans d'actions dans le cadre d'une politique éducative et de formation des jeunes marocains résidant à l'étranger; |

Projet 18: Renforcement des valeurs de la citoyenneté, de la démocratie et de l'égalité

| | |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif général | Edification d'une société citoyenne, démocratique et égalitaire |
| Objectifs spécifiques | 1- Instituer une approche stratégique basée sur l'éducation aux valeurs démocratiques, à la citoyenneté, à la promotion de l'égalité des genres et à la lutte contre toutes les formes de discrimination |
| Résultats | 1.1- Eriger les valeurs démocratiques, à la citoyenneté, à la promotion de l'égalité au niveau de l'approche pédagogique; 1.2- Eriger les valeurs démocratiques, à la citoyenneté au niveau des structures éducatives et institutionnelles; 1.3- Eriger les valeurs démocratiques, à la citoyenneté au niveau des acteurs pédagogiques; 1.4- Eriger les valeurs démocratiques, à la citoyenneté en relation entre l'École et son environnement. |
| Activités | 1.1.1- L'intégration de l'approche « valeurs et droits » dans les curricula, programmes et les ressources didactiques; 1.1.2- Le renforcement de l'éducation à l'égalité des genres et à la lutte contre la discrimination, les stéréotypes et les représentations négatives des femmes dans les programmes et manuels scolaires; |

Projet 18: Renforcement des valeurs de la citoyenneté, de la démocratie et de l'égalité

Suite

Activités

- 1.1.3- La précision des objectifs de l'éducation à la citoyenneté et au civisme
- 1.2.1- La mise en place d'espaces scolaires à même de permettre le développement des pratiques démocratiques et civiques au sein des établissements d'éducation et de formation;
- 1.2.2- L'incitation au volontariat des élèves, des étudiants et des stagiaires de la formation professionnelle, dans le cadre du projet d'établissement
- 1.2.3- La création de dispositifs, tels que les observatoires nationaux et régionaux ciblant la veille et le suivi des divers aspects inhérents au comportement civique au sein de l'École et de son environnement
- 1.3.1- L'intégration de nouvelles formations au profit des acteurs dans les domaines de la gestion de l'éducation, de la citoyenneté, des Droits de l'Homme et civisme;
- 1.3.2- La prise en compte des exigences de la démocratie, de la méritocratie, de la discrimination positive et du principe de parité, dans l'attribution des différentes responsabilités au sein du système d'éducation de formation et de recherche scientifique;

Projet 18: Renforcement des valeurs de la citoyenneté, de la démocratie et de l'égalité

Suite

Activités

- 1.4.1- Le renforcement des relations directes et régulières avec les familles;
- 1.4.2- La consolidation des partenariats institutionnels;
- 1.4.3- La contribution de l'École à l'instauration de passerelles avec son environnement externe.

Projet 19: Instauration d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie

| | |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif général | Apprendre tout au long de la vie |
| Objectifs spécifiques | 1. Mettre en place un modèle intégré d'enseignement et de formation tout au long de la vie |
| Résultats | <p>1.1 Elargir la gamme des programmes et manuels scolaires et de formation, par l'intégration des programmes d'enseignement des technologies éducatives et renforcer celles-ci dans les apprentissages par la création des espaces multimédia.</p> <p>1.2 Développer progressivement les modèles d'apprentissage en présentiel, à distance</p> <p>1.3 Adopter un système unifié de validation des acquis cognitifs et professionnels des individus, supervisé par une instance nationale indépendante, où seront représentés les différents départements de l'éducation et de la formation et des secteurs professionnels</p> <p>1.4 Reconsidérer les procédures de certification et de poursuite des études en vue de faciliter l'intégration et la reconnaissance de l'enseignement à distance</p> |

Projet 20: Amélioration de l'efficacité de l'éducation non formelle

| | |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif général | Permettre aux apprenants l'apprentissage tout au long de la vie, l'élaboration du projet personnel et l'intégration |
| Objectifs spécifiques | <ol style="list-style-type: none">1. une scolarisation de rattrapage scolaire de tous les enfants hors de l'école2. Améliorer l'efficacité de l'éducation non formelle3. Lutter contre les déperditions et l'abandon scolaires et tarir leurs sources respectives4. Développer l'adéquation de la formation pour assurer un apprentissage tout au long de la vie |
| Résultats | <ol style="list-style-type: none">1.1 intégrer les programmes de l'éducation non formelle dans les activités normales de l'école1.2 L'encouragement du secteur privé pour qu'il contribue à la réalisation des objectifs de l'éducation non formelle1.3 rendre effective la contribution des grandes institutions économiques à la participation au financement des programmes d'éducation non formelle et d'alphabetisation ;2.1 Mise à disposition des acteurs d'un nombre suffisant d'éducateurs et d'animateurs qualifiés et stables |

Suite

Résultats

- 2.2 Mettre l'accent sur la planification de la formation continue d'éducateurs et d'animateurs, et en leur offrant de nouvelles perspectives de carrières et d'enrichissement de leurs expériences du terrain
- 2.3 Mise aussi à leur disposition d'un encadrement éducatif spécialisé dans les programmes d'éducation non formelle, garantissant un accompagnement minutieux de la mobilité des élèves et des animateurs et assurant la permanence nécessaire à leur apprentissage
- 2.4 Perfectionnement des actions de qualification et d'intégration des enfants et des jeunes candidats à l'éducation non formelle
- 2.5 Renforcement du professionnalisme de tous les acteurs et de tous les intervenants dans ces programmes
- 3.1 Réintégration des jeunes, soit dans l'enseignement formel ou la formation professionnelle

Projet 20: Amélioration de l'efficacité de l'éducation non formelle

Suite

Résultats

3.2 mettre en place des structures susceptibles d'assurer le suivi des apprenants, de considérer le soutien scolaire intensif aux apprenants en difficulté scolaire comme un droit à garantir et à intégrer dans les curricula, les programmes et le temps scolaires

4.1 la valorisation des projets novateurs et des expériences réussies de l'éducation non formelle, de lutte contre l'analphabétisme et d'intégration éducative et socio-économique de l'apprenant

Activités

1.1.1 Rationalisation de la gestion de la carte scolaire et de la surcharge des effectifs par l'utilisation des moyens et des espaces des établissements d'enseignement pour la réalisation des programmes de l'Education non formelle

Projet 21: Intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'école

| | |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif général | Implication active dans l'économie et la société du savoir |
| Objectifs spécifiques | Intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'École |
| Résultats | <ul style="list-style-type: none">1.1 Compléter l'équipement des établissements scolaires, en technologies de l'information et de la communication1.2 Intégrer les technologies de l'information et de la communication à tous les niveaux de la gestion et faciliter l'accès aux données, leur archivage et leur partage, ainsi que l'interactivité et la communication entre les diverses parties impliquées dans la gestion du système1.3 Renforcer l'intégration de ces technologies à l'École dans le sens de la promotion de la qualité des apprentissages1.4 Le développement et la promotion de l'apprentissage à distance1.5 la sensibilisation à l'importance des technologies de l'information et de la communication et à leur contribution à la réforme de l'École |
| Activités | <ul style="list-style-type: none">1.3.1 La révision du concept de manuel scolaire, en oeuvrant pour sa numérisation, ainsi que celle de l'ensemble des documents scolaires1.1.1 Elaborer un programme national |

Projet 21: Intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'école

Suite

Activités

- 1.3.2 La formation de spécialistes dans la conception de logiciels éducatifs et la production de ressources éducatives numériques ;
- 1.3.3 L'incitation des jeunes à la création d'entreprises spécialisées dans la production des ressources éducatives numériques
- 1.3.4 La création des centres de ressources numériques aux niveaux régional et local, ainsi que des laboratoires d'innovation et de production de ressources et la formation de spécialistes dans ce domaine
- 1.5.1 L'élaboration d'un plan d'action pour la sensibilisation à l'importance des technologies de l'information et de la communication
- 1.5.2 L'ouverture sur les entreprises et les partenaires dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, aux niveaux national et international dans le cadre de partenariats institutionnels

Projet 22: Encouragement de l'excellence et du génie dans l'école marocaine

| | |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif général | Implication active dans l'économie et la société du savoir |
| Objectifs spécifiques | Encourager l'excellence et du génie dans le cadre de l'égalité des chances |
| Résultats | 1.1 l'encouragement de l'excellence sur le plan des apprenants 1.2 Motivation des acteurs éducatifs : 1.3 l'encouragement de l'excellence sur le plan des dispositifs institutionnels |
| Activités | 1.1.1 L'excellence chez les apprenants doit concerner différents domaines : les connaissances et les compétences, les activités culturelles, sportives et artistiques, les projets pédagogiques au sein de l'établissement scolaire et de formation et de son environnement ; 1.1.2 La promotion de l'excellence doit être intégrée dans les programmes du projet d'établissement 1.1.3 L'adoption de mécanismes et de programmes de découverte précoce de l'excellence et du génie, dès les premiers niveaux scolaires des apprenants 1.1.4 La mise en place d'un mécanisme de récompense de l'excellence, à tous les niveaux scolaires, et la valorisation des réalisations ; 1.1.5 La généralisation des bourses d'excellence. |

Projet 22: Encouragement de l'excellence et du génie dans l'école marocaine

Suite

1.2.1 L'intégration de l'excellence et de la capacité d'innovation pédagogique dans les formations initiales et continues ;

1.2.2 L'élargissement des cursus de formation d'excellence à l'instar du cycle d'agrégation ;

1.2.3 La promotion des pratiques et des expériences réussies en vue de leur généralisation.

3.1.1 La mise en oeuvre des lycées d'excellence

Activités

3.1.2 La capitalisation sur des réalisations des apprenants, des acteurs pédagogiques, notamment en ce qui concerne :

- Le soutien aux apprenants ayant des difficultés, en leur offrant un accompagnement scolaire ;
- Le soutien et l'encadrement des acteurs éducatifs nouvellement recrutés

3.1.3 La formation d'une équipe pour l'orientation précoce dans chaque établissement scolaire, dans le but d'affiner et de renforcer toutes les formes de l'excellence et du génie scolaires. Cette équipe peut être composée d'enseignants, d'administratifs, de parents, d'inspecteurs et de cadres de l'orientation

Projet 22: Encouragement de l'excellence et du génie dans l'école marocaine

Suite

- 3.1.4 La diversification des formations dans les classes préparatoires aux grandes écoles, afin de permettre à plusieurs établissements d'accueillir les étudiants de ces classes et les former selon une approche qui considère leur potentiel de compétences
- 3.1.5 L'organisation de compétitions et d'olympiades dans les différents domaines d'enseignement et de créativité, et l'octroi de bourses de mérite aux apprenants qui se distinguent pour poursuivre leurs études au Maroc ou à l'étranger
- 3.1.6 La généralisation des prix d'excellence à tous les niveaux d'enseignement
- 3.1.7 La mise en place de programmes d'évaluation des établissements d'éducation et de formation et des institutions de recherche, en vue de procéder à la sélection de celles qui se distinguent le plus, pour les valoriser et les motiver davantage ; ce qui est de nature à instaurer un climat d'émulation entre les établissements et à développer l'excellence.

Activités

Espace 4: La gouvernance et la conduite du changement

Espace 4: La gouvernance et la conduite du changement

| Projets | Références : articles de la vision stratégique |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Projet 23: Renforcement de la mobilisation des acteurs et des partenaires autour de l'école marocaine | Art. 116-Art. 115-Art. 114-Art. 113-Art. 92-Art. 112-Art. 122-Art. 121-Art. 120-Art. 119-Art. 118-Art. 117 |
| Projet 24: Institution de la contractualisation, de l'accompagnement et de l'évaluation | Art. 130-Art. 123-Art. 128-Art. 125-Art. 124 |
| Projet 25: Renforcement de la gouvernance du leadership et des capacités managériales | Art. 132-Art. 95-Art. 91-Art. 131-Art. 94-Art. 90-Art. 89-Art. 134-Art. 133 |
| Projet 26: Renforcement du système d'information et en éducation et formation | Art. 92 – Art. 93 |

Projet 23: Renforcement de la mobilisation des acteurs et des partenaires autour de l'école marocaine

| | |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif général | <ul style="list-style-type: none">• Une mobilisation sociétale pérenne• Pour une gouvernance performante du système d'éducation et de formation |
| Objectifs spécifiques | <ol style="list-style-type: none">1. Créer une mobilisation sociétale et structurée qui renforce la responsabilité des acteurs directs de l'École2. Renforcer les mécanismes de la contractualisation entre l'État, les établissements d'éducation et de formation et les autres parties prenantes |
| Résultats | <ol style="list-style-type: none">1.1 un contrat moral pour renouveler la confiance et la mobilisation et donner un nouveau souffle aux acteurs et à leur adhésion à la réforme1.2 Mobilisation des familles autour de l'école marocaine1.3 Toutes les potentialités qu'offre la régionalisation avancée doivent être mises à profit. Cela permettra de placer les questions de l'environnement éducatif au cœur du débat politique régional et local et de garantir un soutien durable à l'École1.4 Lancer de grandes initiatives ciblant principalement les projets à caractère prioritaire pour l'École, en privilégiant les actions à impact palpable et mesurable |

Projet 23: Renforcement de la mobilisation des acteurs et des partenaires autour de l'école marocaine

Suite

Résultats

- 1.5 mobilisation des opérateurs économiques autour de l'école marocaine
- 1.6 Le Conseil estime que la mobilisation autour de la réforme de l'École aura besoin du soutien permanent des médias nationaux, toutes catégories confondues
- 2.1 Le renforcement des mécanismes de contractualisation entre l'État, les établissements d'éducation et de formation et les autres parties prenantes

Activités

- 1.2.1 Mettre en place des outils à même de permettre aux familles d'assurer un suivi vigilant du parcours et des acquis de leurs enfants
- 1.2.2 Associer les familles à la gestion de l'établissement à travers la valorisation du rôle des associations de parents d'élèves
- 1.2.3 Instituer « l'École des parents des apprenants » à travers l'organisation de séances de formation au profit des familles
- 117. Réussir une École multifonctionnelle pour tous, en mesure d'offrir différents services à son environnement en termes de sensibilisation sanitaire, environnementale, culturelle et d'apprentissage tout au long de la vie

Projet 23: Renforcement de la mobilisation des acteurs et des partenaires autour de l'école marocaine

Suite

Activités

- 1.5.1 Amener les entreprises marocaines et leurs organisations professionnelles à établir des partenariats institutionnels avec l'école
- 1.5.2 Amener les organisations représentant les entreprises marocaines et leurs unions régionales à élire leurs représentants dans les conseils de gestion des établissements
- 1.5.3 Aider l'École, par le biais des compétences professionnelles des entreprises, à mettre en place des programmes de formation à distance et par alternance au profit des apprenants des branches techniques, technologiques, économiques et de formation professionnelle.
- 1.5.4 A cette fin, chaque établissement d'éducation-formation, chaque délégation provinciale et chaque académie régionale d'éducation et de formation devra disposer d'une banque de projets afin de faciliter l'adhésion des entreprises et organisations professionnelles qui s'y trouvent et d'orienter les partenariats institutionnels vers les questions et les domaines prioritaires pour l'École.

Projet 23: Renforcement de la mobilisation des acteurs et des partenaires autour de l'école marocaine

Suite

Activités

- 2.1.1 Institutionnaliser le partenariat entre les acteurs économiques et les établissements de l'éducation et de la formation
- 2.1.2 Elaborer des programmes contractuels entre l'Etat et ses institutions au niveau territorial
- 2.1.3 Mettre en place des mécanismes de communication et de sensibilisation avec les différents acteurs et parties prenantes afin de les intégrer dans l'approche participative et les convaincre de l'importance des programmes et des résultats
- 2.1.4 Assurer la participation effective des régions et des autres collectivités territoriales dans la promotion de l'École
- 2.1.5 Encourager le partenariat entre l'Etat, les établissements et la société civile
- 2.1.6 Mettre en place des mécanismes décentralisés pour la mise en oeuvre de la coopération

Projet 24: Institution de la contractualisation, de l'accompagnement et de l'évaluation

| | |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif général | Instaurer une contractualisation sociétale et des bases d'accompagnement et d'évaluation de la réforme |
| Objectifs spécifiques | <ol style="list-style-type: none">1. Mettre en place un système d'accompagnement et d'évaluation de la réforme2. Opérationnaliser les mesures institutionnelles à caractère prioritaire3. Instaurer une contractualisation sociétale autour de l'école marocaine |
| Résultats | <p>1.1 Rendre disponibles les outils d'accompagnement vigilent et de suivi de la réforme, ainsi que les mécanismes d'évaluation, d'audit, de révision et de redressement et en généraliser l'usage à tous les niveaux.</p> <p>1.2 Mettre en place un système d'information intégré de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, qui constitue un cadre de référence pour une base de données et de statistiques fiables et actualisées</p> <p>2.1 Le lancement de programmes de formation en faveur des acteurs se trouvant actuellement en service au sein de l'École afin de développer leurs capacités et leurs compétences et de les préparer à accompagner le changement</p> |

Projet 24: Institution de la contractualisation, de l'accompagnement et de l'évaluation

Suite

Résultats

2.2 Le lancement d'un programme national, régional et local pour la réhabilitation des établissements existants qui en ont besoin et la construction de nouveaux établissements qui prennent en compte le principe de proximité des lieux de résidence des apprenants

3.1 Traduire la Vision stratégique de la réforme 2015-2030 « Pour une École de l'équité, de la qualité et de la promotion » en une Loi-Cadre votée par le Parlement et qui tienne lieu de pacte national que tous s'engagent à honorer, à mettre en œuvre et à accompagner

3.2 Un des prérequis les plus décisifs à la mobilisation sociétale autour de la réforme de l'École est le leadership et les capacités managériales nécessaires à la conduite de ce changement et à la garantie de sa pérennité.

Projet 25: Renforcement de la gouvernance du leadership et des capacités managériales

| | |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif général | <ul style="list-style-type: none">• Pour une gouvernance performante du système d'éducation et de formation• Un leadership énergique et des capacités managériales efficaces pour les différents paliers de l'École |
| Objectifs spécifiques | <ol style="list-style-type: none">1. Assurer l'intégration des politiques et des programmes publics2. Instaurer un système de gouvernance territoriale selon la régionalisation avancée3. Financer le système de l'éducation et de la formation4. Mettre en place un leadership efficace5. Mettre en place les outils d'une gestion optimale de la réforme6. Déclinaison opérationnelle de la vision stratégique |
| Résultats | <ol style="list-style-type: none">1.1 Une politique publique cohérente mettant l'École au coeur de ses préoccupations2.1 Définition claire et répartition des pouvoirs, des rôles et des missions à tous les niveaux2.2 Parachever la mise en oeuvre de la décentralisation et de la déconcentration3.1 Renforcer les efforts de l'Etat visant à augmenter de manière continue l'enveloppe budgétaire dédiée au financement de l'École et diversifier les sources de financement |

Projet 25: Renforcement de la gouvernance du leadership et des capacités managériales

Suite

Résultats

3.2 Rationaliser les dépenses publiques dédiées à l'éducation, la formation et la recherche scientifique, assurer leur équilibre entre fonctionnement et investissement et simplifier les procédures financières

3.3 Améliorer les méthodes de ciblage des catégories bénéficiaires de l'appui social, renforcer les programmes d'appui financier au profit de la scolarisation des enfants issus de familles nécessiteuses et les lier aux divers programmes d'appui social existants, veiller à assurer une gestion intégrée et efficiente de ce soutien ;

3.4 Opérer une discrimination positive en terme de financement au profit des projets de mise à niveau de l'éducation dans les zones rurales

3.5 Créer une contribution relative au financement de l'éducation, qui servira à alimenter un fonds de soutien à la généralisation de l'enseignement et à sa qualification

3.6 Renforcer la coopération internationale en matière de généralisation du préscolaire et de l'enseignement obligatoire, de promotion de la qualité, de développement de la recherche scientifique et d'alphabétisation et d'éducation non formelle

Projet 25: Renforcement de la gouvernance du leadership et des capacités managériales

Suite

4.1 Alliant responsabilité et reddition des comptes et imprégnée de l'esprit du changement et de la volonté de rénover les modes et la méthodologie d'action et de gestion et cela, non seulement au niveau central, mais aussi aux niveaux régional et local et à l'échelle des établissements d'éducation et de formation

4.2 Associer les syndicats et les associations professionnelles au suivi, à l'évaluation et à la mise en place des réajustements nécessaires

4.3 Se référant à un arsenal juridique et législatif mis à jour dans les délais impartis, nécessaire pour la mise en œuvre et le pilotage de la réforme, en veillant à accélérer le rythme de mise à jour, de révision et de publication des textes

4.4 consolider la décentralisation et la déconcentration et la gestion basée sur les résultats et le rendement, en complémentarité avec le rôle des autorités centrales en matière d'élaboration des stratégies et des grandes orientations nationales, de contrôle, d'orientation et de soutien.

5.1 mettre en place un système qui englobe un ensemble de ressources, d'approches et de programmes pour soutenir les acteurs de l'éducation et de la formation

6.1 Déclinaison des orientations stratégiques en stratégies sectorielles, plans et projets opérationnels

Résultats

Projet 25: Renforcement de la gouvernance du leadership et des capacités managériales

Suite

Résultats

6.2 Développement des capacités institutionnelles et de gestion et mise en place de dispositifs organisationnels pour opérationnaliser les programmes et projets

6.3 Mise en place d'une programmation de la mise en oeuvre de la réforme qui veille à garantir le niveau de qualité requis pour chaque action, aux niveaux de la planification, de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation

6.4 La mise à disposition de toutes les conditions requises pour l'application de la réforme : ressources humaines, conditions matérielles et logistiques, accompagnement en communication et arsenal législatif

6.5 restaurer la confiance des familles en l'École et en sa capacité à mener à bien sa mission

Activités

1.1.1 Élaboration de plans d'actions sous forme de projets réalisables

1.1.2 Capitalisation des acquis accumulés par certains départements gouvernementaux dans l'approche par projet

1.1.3 Élaboration de stratégies visant la réduction des disparités sectorielles, sociales ou économiques

Projet 25: Renforcement de la gouvernance du leadership et des capacités managériales

Suite

Activités

- 1.1.4 Élaboration d'une politique et de programmes de formation continue au profit des ressources humaines pour accroître leur compétitivité
- 1.1.5 Intégration de la formation des ressources humaines en tant qu'élément essentiel dans les stratégies sectorielles
- 2.1.1 Renforcement du rôle stratégique et régulateur de l'Etat
- 2.1.2 Attribution des responsabilités de management du système d'éducation et de formation aux structures territoriales
- 2.1.3 Concordance des systèmes de gestion des institutions avec les missions qui leur sont confiées
- 2.1.4 Institutionnalisation du projet d'établissement
- 2.1.5 Mise en place des mécanismes de contrôle contraignants pour tous les responsables de la gestion du système d'éducation et de formation et les acteurs qui interviennent dans l'offre scolaire et éducative
- 2.2.1 Mettre à jour le cadre juridique et institutionnel
- 2.2.2 Soutenir l'autonomie des structures de gestion et les mettre à niveau pour qu'elles puissent accomplir leurs missions
- 2.2.3 Renforcer et concrétiser les pouvoirs des structures de gestion conformément au principe de subsidiarité

Projet 25: Renforcement de la gouvernance du leadership et des capacités managériales

Suite

Activités

- 3.2.1 Adopter une planification pluriannuelle du budget alloué au système d'éducation et de formation
- 3.2.2 Etablir un système permanent et régulier d'édition des comptes nationaux dans le domaine d'éducation et de formation
- 3.2.3 Mettre en place des indicateurs de performance permettant de suivre et d'évaluer l'impact du financement alloué
- 3.2.4 Permettre aux établissements d'éducation, de formation et de recherche de conserver les revenus générés par leur activité pour les investir dans la promotion de la qualité et de la qualification
- 4.1.1 Animée par des ressources humaines dotées de compétences élevées, issues d'une rigoureuse sélection des responsables en charge des affaires éducatives et soutenue par des dispositifs et des structures capables d'insuffler la dynamique du changement souhaitée dans le cadre de la déconcentration, la décentralisation
- 4.1.2 développer les capacités de gestion des acteurs, dans le cadre d'un projet intégré de rénovation de la gouvernance éducative

Projet 25: Renforcement de la gouvernance du leadership et des capacités managériales

Suite

Activités

3.1.4 Efficente, dotée de capacités de gestion, de communication, fondée sur la connaissance, l'expérience et les compétences nécessaires à la mise en oeuvre et au suivi

4.1.4 Instaurant une logique de pilotage et valorisant le travail d'équipe, l'exemplarité et la gouvernance responsable, et adoptant une perspective globale du processus de la réforme, aux niveaux local, régional et national

4.1.5 Rendant régulièrement compte de la mise en oeuvre de la réforme et faisant état de ses résultats et de ses acquis

4.1.6 Mettant en place des mécanismes de collecte et d'analyse de données destinées à améliorer la prise de décision

4.1.7 mettre en place des dispositifs de veille et de diffusion des bonnes pratiques

4.1.8 renforcer et de pérenniser la coordination entre les différents paliers de responsabilité, local, régional et central et avec les acteurs opérant au sein des établissements d'enseignement et de formation

4.1.9 généraliser le projet d'établissement dans le cadre de l'autonomie des établissements d'enseignement et de formation, en application du principe de la décentralisation et de la déconcentration

Projet 25: Renforcement de la gouvernance du leadership et des capacités managériales

Suite

Activités

5.1.1 L'adoption d'une approche proactive, à même de réduire les effets des résistances éventuelles au changement

5.1.2 Une connaissance précise de l'environnement et de ses enjeux ; la mise à niveau de l'École marocaine fait en effet partie des réformes complexes, eu égard à la durée nécessaire à son aboutissement, à la multiplicité et à la diversité des acteurs et des services fournis

5.1.3 La mise en place d'une approche ascendante, basée sur l'implication des différents acteurs locaux concernés par la réforme de l'éducation pour activer les leviers de changement

4.1.5 La déclinaison des leviers de changement sous forme de projets dans le cadre d'une approche intégrée de la réforme

5.1.5 L'adaptation des projets aux capacités disponibles en matière de gestion et d'induction du changement et la focalisation sur les missions essentielles des structures concernées par le changement, pour s'assurer de l'adhésion des acteurs

5.1.6 La mise en place d'une équipe d'accompagnement du changement, qui travaille sur les volets de sensibilisation et soutien psychologique et moral à destination des acteurs qui participent ou qui pilotent le changement

Projet 25: Renforcement de la gouvernance du leadership et des capacités managériales

Suite

Activités

5.1.7 La mise en place d'une approche évolutive, alliant l'expérimentation et l'évaluation des résultats

5.1.8 La mise à disposition des ressources financières nécessaires et la planification du budget alloué à la réforme

5.1.9 accompagnant des dépenses par des procédures simplifiées et d'un contrôle régulier et à travers un fonds spécial de soutien aux chantiers de réforme

Projet 26: Renforcement du système d'information et en éducation et formation

| Objectifs spécifiques | Pour une gouvernance performante du système d'éducation et de formation |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résultats | 1. Mettre en place un SI institutionnel pour piloter et évaluer le système éducatif et garantir la qualité |
| Objectifs spécifiques | 1.1 Mettre en place un système d'information national intégré d'éducation, de formation, et de recherche scientifique 1.2 Mettre en place des mécanismes permettant l'accès à une information fiable et sa diffusion 1.3 Mettre en place un dispositif de suivi des apprenants et des lauréats tout au long de leurs parcours scolaire et de formation ainsi que leur parcours après l'obtention de leurs diplômes 1.4 La mise en place des mécanismes de veille et de généralisation des bonnes pratiques 1.5 La mise en place d'un système national de la qualité à tous les niveaux |